

AGISSONS TOUS POUR RÉDUIRE NOS CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE !




ÉPISODE 2 : L'ÉCLAIRAGE


Un **ecogeste** est une action simple que chacun de nous peut faire, au quotidien, afin de **diminuer sa consommation d'énergie**.
Changer ses habitudes pour réaliser des écogestes, c'est prendre conscience des conséquences sociales et environnementales de chacun de nos actes !

DES ACTIONS SIMPLES À METTRE EN PLACE


RAPPEL




Coller une étiquette de sensibilisation pour éteindre les lumières, à proximité des interrupteurs dans les bureaux pour rappeler l'importance de ce geste.



Éteindre les éclairages dès que l'on quitte un bureau.
(On peut économiser 10 minutes 3 fois par jour ce qui représente une semaine de fonctionnement 24h/24 sur 1 an).






Profiter au maximum de la lumière du jour, cela permet d'économiser 60 % d'éclairage.



Dégager les fenêtres de tout ce qui fait obstacle à l'éclairage naturel.

Une action d'économie d'énergie nécessite une intervention / un changement sur les organes techniques ou de régulation du bâtiment et entraîne, la plupart du temps, une dépense liée à sa mise en œuvre. Ce type d'action nécessite une intervention technique.

Retour sur investissement

-  Rapide : < 1 an
-  Moyen : entre 2 et 4 ans
-  Long : > 4 ans

Les coûts des actions peuvent varier en fonction des différents matériels nécessaires, voire du contexte financier local. Les gains financiers dépendent également de la différence entre la situation initiale des bâtiments et la situation après intervention.

DES ACTIONS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Rapide

Mettre en place un système d'éclairage plus économe LEDS : 24 % d'économies sur vos consommations annuelles d'électricité.

Moyen

Mettre en place un système d'extinction automatique (détecteur de présence, minuteur, programmeur...) dans des lieux fréquentés de manière irrégulière : 20 % d'économies sur vos consommations annuelles d'électricité.



VOUS ÊTES UN SYNDIC, UNE COPROPRIÉTÉ OU VOUS GÉREZ DES LOGEMENTS SOCIAUX ?

Rapide

Mettre en place un système de détecteurs automatiques dans les cages d'escalier et locaux communs.